



Pour rendu exécutoire

26-C-0047

Séance du mardi 12 mai 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-41 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2026 et présenté lors de la séance du Conseil de la métropole du 28 avril 2026 ;

### I. Exposé des motifs

Le budget annexe assainissement, créé en 1968, retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées. Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget annexe destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est assuré principalement par la redevance assainissement,
- le budget annexe assainissement est soumis à la nomenclature M49,
- le budget est voté en montants hors taxes (déclarations CA3).

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Assainissement	01/01/1968	SPIC	M 49	Budget hors Taxes

La masse budgétaire globale pour 2026 (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 257,7M€, répartis de la manière suivante :

- section d'exploitation : 122,1M€, soit 47% de la masse,
- section d'investissement : 135,6M€, soit 53% de la masse.

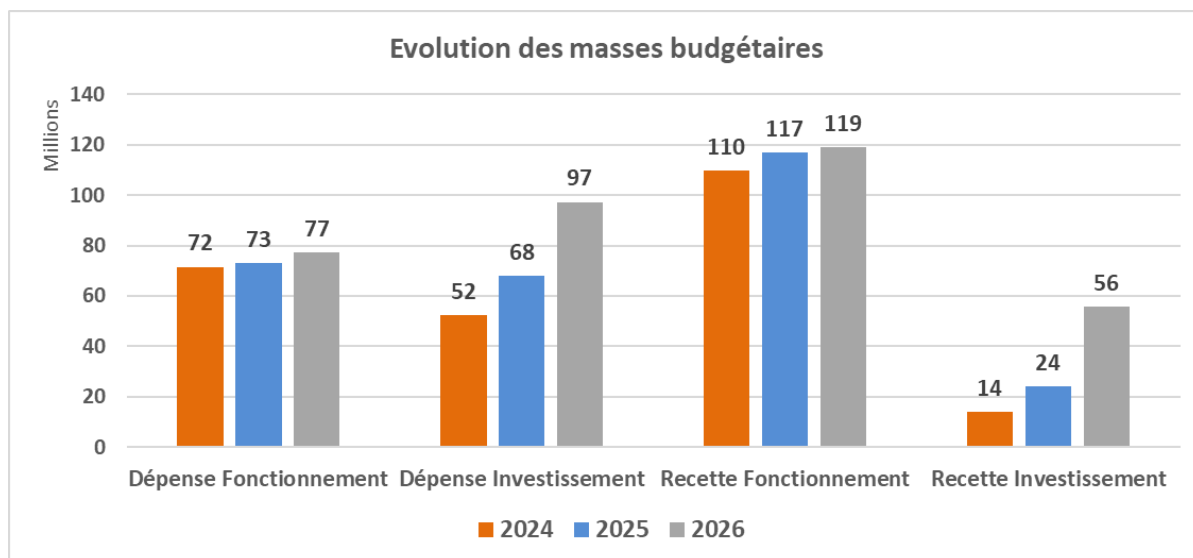
La balance de l'exercice 2026 est jointe en annexe n°1.

### 1. Évolution des masses budgétaires

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels, hors résultats, ligne de trésorerie et opérations de dettes équilibrées en dépenses et en recettes (10M€).

En 2026, les masses budgétaires réelles s'élèvent à 174,5M€, soit +33,5M€ par rapport à 2025 (+23,8%).

68% des recettes de ce budget annexe et 44% des dépenses sont inscrites en section de fonctionnement.



## 2. Section de fonctionnement

La réforme des redevances des agences de l'eau, justifiée par une meilleure application du principe "pollueur-payeur", est entrée en vigueur en 2025 et a pour conséquence une modification du versement des redevances payés par les usagers et les services publics de l'eau et de l'assainissement.

La MEL perçoit désormais une redevance des usagers qu'elle reverse ensuite, l'année suivante, à l'Agence de l'Eau selon un calcul de performance : il en résulte une nouvelle dépense inscrite au BP 2026, la "redevance performance", qui est équilibrée en dépenses/recettes au stade du BP (à hauteur de 2M€ au BP 2026).

Depenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evo. en valeur	Evo. en %
Charges à caractère général	53 805 547	55 475 954	58 390 386	2 914 432	5,3%
<i>dont charges hors refacturation</i>	<i>50 536 566</i>	<i>52 157 938</i>	<i>52 832 600</i>	<i>674 662</i>	<i>1,3%</i>
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	<i>3 268 981</i>	<i>3 318 016</i>	<i>3 367 786</i>	<i>49 770</i>	<i>1,5%</i>
<i>dont redevance performance</i>			<i>2 190 000</i>	<i>2 190 000</i>	
Charges de personnel	15 541 270	15 532 367	16 840 218	1 307 851	8,4%
<i>dont charges de personnel hors refact.</i>	<i>11 874 012</i>	<i>11 810 100</i>	<i>13 062 117</i>	<i>1 252 017</i>	<i>10,6%</i>
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	<i>3 667 258</i>	<i>3 722 267</i>	<i>3 778 101</i>	<i>55 834</i>	<i>1,5%</i>
Charges exceptionnelles	561 500	420 000	210 000	-210 000	-50,0%
Atténuations de produits	111 000	111 000	91 000	-20 000	-18,0%
Autres charges de gestion courante	120 010	140 010	280 010	140 000	100,0%
<b>Dépenses de gestion et except.</b>	<b>70 139 327</b>	<b>71 679 331</b>	<b>75 811 614</b>	<b>4 132 283</b>	<b>5,8%</b>
Charges financières	1 405 176	1 441 686	1 453 450	11 764	0,8%
Provisions	0	0	0	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>71 544 503</b>	<b>73 121 017</b>	<b>77 265 064</b>	<b>4 144 047</b>	<b>5,7%</b>

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 77,3M€ et sont en augmentation de +4,1M€, soit +5,7% par rapport au budget 2025.** Hors "redevance performance" (équilibré en dépense/recette), les dépenses progressent de +2,0M€ soit +2,7%.

Ces dépenses se décomposent :

- **de charges à caractère général qui représentent 58,4M€, soit +2,9M€ par rapport au BP 2025**, dont +2,2M€ lié à la redevance performance (équilibrée en dépenses/recettes). La hausse des charges est principalement liée à l'évolution à la hausse des dépenses d'exploitation des stations d'épuration (STEP) de Marquette (filrière boues), d'Annœullin et de Bauvin (reprise des marchés suite à la fusion avec ex-CCHD), compensée en partie par des baisses de dépenses sur le poste électricité sur les STEP gérées en régie ;
- **de charges de personnel (16,8M€)**, en progression de +8,4%. L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire. 198 postes sont pourvus (contre 194 l'année dernière), dont 184 titulaires et 14 non titulaires. Les inscriptions budgétaires ont été ajustées en tenant compte des postes pourvus mais également des réalisations des exercices antérieurs ;
- **de charges financières (1,5M€ ; +0,8%)** ;
- **des charges exceptionnelles (0,2M€ ; -0,2M€)** (indemnités pour les commerçants) ;
- **de charges diverses (0,37M€ ; +0,12M€)** : autres charges de gestion courante et atténuations de produits ;

**Les recettes de fonctionnement augmentent de +2,0M€ (+1,7%) pour atteindre 118,8M€.**

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evol. en %
Redevance Assainissement	87 242 000	91 260 000	99 730 000	99 490 000	-240 000	-0,2%
PRE / PFAC / Branchements	7 100 000	7 100 000	7 100 000	9 100 000	2 000 000	28,2%
Eaux pluviales	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0	0,0%
Prime d'épuration	4 000 000	3 500 000	2 000 000	0	-2 000 000	
Redevance performance				2 190 000	2 190 000	
Autres	1 875 010	1 875 010	1 993 060	2 016 354	23 294	1,2%
<b>Total</b>	<b>106 217 010</b>	<b>109 735 010</b>	<b>116 823 060</b>	<b>118 796 354</b>	<b>1 973 294</b>	<b>1,7%</b>

Ces recettes sont les suivantes :

- **la redevance assainissement** pour 99,5M€, en légère régression de -0,2M€ par rapport au BP 2025 avec une évolution indiciaire à la hausse qui est compensée par une baisse projetée des volumes consommées selon le contrat de performance. Ce produit représente 84% des recettes du BP 2026 ;

- **les recettes liées à la collecte des eaux usées** : participation au raccordement à l'égout, branchements et participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), qui s'élèvent à 9,1M€ en 2026, en évolution de +2,0M€ grâce aux recettes PFAC ;
- **la participation eaux pluviales** (versée par le budget général), stable à 6M€ ;
- **la prime épuration**, remplacée par la redevance performance selon la réforme des agences de l'eau (+0,2M€ à 2,2M€) ;
- **les autres produits** : principalement les taxes hydrauliques et les recettes perçues pour le traitement par les stations frontalières d'Armentières et Wattrelos des eaux usées provenant de Belgique ; ceux-ci s'élèvent à 2,0M€ en légère évolution (+1,2%).

### 3. Section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evolution en %
Acquisitions / Matériel	4 856 750	1 620 300	5 051 199	3 430 899	212%
Etudes	4 913 300	16 153 592	9 355 985	-6 797 607	-42%
Travaux	32 852 350	36 983 758	72 635 702	35 651 944	96%
Aides déléguées de l'Agence de l'Eau	250 000	200 000	200 000	0	0%
Autres	0	3 000 000	0	-3 000 000	-100%
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>42 872 400</b>	<b>57 957 650</b>	<b>87 242 886</b>	<b>29 285 236</b>	<b>51%</b>
Emprunts et dettes assimilées	9 400 000	9 902 000	9 997 000	95 000	1%
<b>Total</b>	<b>52 272 400</b>	<b>67 859 650</b>	<b>97 239 886</b>	<b>29 380 236</b>	<b>43%</b>

**Les dépenses d'investissement représentent 97,2M€ en 2026, en progression de +29,4M€ par rapport au BP 2025, soit +43%.**

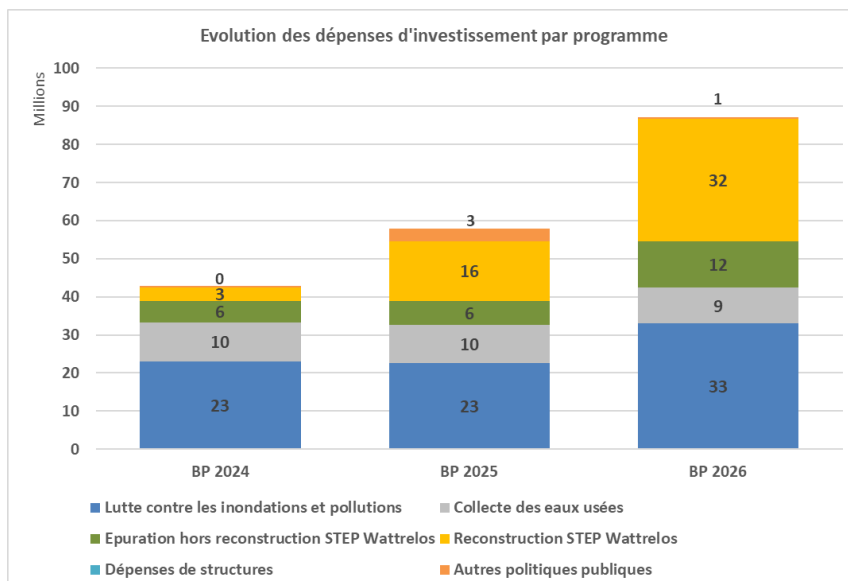
Les dépenses d'investissement hors dette sont composées de travaux (72,6M€, soit 83%), d'études (9,3M€, soit 11%), d'acquisitions (5,0M€, soit 6%), et des aides déléguées par l'Agence de l'Eau (0,2M€).

A ces dépenses s'ajoute l'amortissement de la dette qui atteint 10,0M€ en 2026 soit une progression de +1% par rapport au BP 2025.

Les principaux programmes financés au BP 2026 concernent :

- **la construction et la rénovation des stations d'épuration**, à hauteur de 44,3M€, en progression de +22,2M€. Les principaux investissements concernent :
  - la reconstruction/extension de la STEP de Wattrelos avec une montée en puissance cette année des investissements (32,3M€ soit +16,5M€ par rapport à 2025) ;

- la gestion patrimoniale des équipements (8,2M€ avec une évolution constatée sur du GER de certaines STEP comme Marquette (travaux de mise à niveau des hybas) ou Neuville en Ferrain (refonte de la file boues) ;
  - le rééquipement des stations de pompage et de relèvement (2,2M€ soit +1,0M€) ;
  - les achats, diagnostics et réparations d'appareil de mesures, expérimentation, outils de gestion (1,7M€ soit +0,5M€).
- **la lutte contre les inondations et les pollutions** pour 33,0M€ en progression de +10,4M€. Les principaux postes d'investissement concernent :
    - la gestion patrimoniale structurante (14,6M€ en évolution de +2,6M€ avec une volonté d'améliorer le taux de renouvellement du réseau, un accompagnement des projets mis en œuvre dans le cadre du NPRU, des travaux de voirie ou du projet Extramobile (enveloppe dédiée de 4,9M€ contre 0,5M€ sur le BP 2025) ;
    - l'extension des réseaux de dépollution (1,2M€) ;
    - l'optimisation du système d'assainissement visant la mise en conformité réglementaire (1,3M€) ;
    - la gestion du risque inondation dont les bassins (2,0M€) ;
    - des dépenses associées à différents projets avec notamment la déconnexion des eaux claires parasites (ECP) à Armentières (7,5M€).
- **la collecte des eaux usées** (branchements et extensions de réseaux), à hauteur de 9,4M€ en baisse de -0,6M€ ;
- **les autres dépenses** composées des aides déléguées par l'Agence de l'Eau à 0,2M€ et d'une enveloppe sur la veille écologique à hauteur de 0,3M€.



**Les recettes d'investissement hors emprunt et avances s'élèvent à 11,9M€ en progression de +5,5M€ par rapport à 2025.**

Cette évolution s'explique principalement par des subventions de l'Agence de l'eau au titre de la reconstruction/extension de la STEP de Wattrelos pour 10,1M€.

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evol. en %
Subventions	1 720 450	4 575 250	11 847 024	7 271 774	159%
Autres	100 000	1 900 000	100 000	-1 800 000	-95%
<b>Recettes d'investissement hors dette</b>	<b>1 820 450</b>	<b>6 475 250</b>	<b>11 947 024</b>	<b>5 471 774</b>	<b>85%</b>
Avances	250 000	250 000	322 000	72 000	29%
Dette*	12 011 443	17 432 357	43 439 572	26 007 215	149%
<b>Dettes et avances</b>	<b>12 261 443</b>	<b>17 682 357</b>	<b>43 761 572</b>	<b>26 079 215</b>	<b>147%</b>
<b>Total</b>	<b>14 081 893</b>	<b>24 157 607</b>	<b>55 708 596</b>	<b>31 550 989</b>	<b>131%</b>

\*Hors refinancement d'emprunt

Compte-tenu de la montée en charge des investissements, le **besoin d'emprunt** s'élève à 43,4M€ au BP 2026 et augmente de +26,0M€ par rapport au BP 2025. Ce montant budgétaire sera ajusté lors de la reprise des résultats constatés pour 2025 à l'issue du vote du compte administratif et du niveau de dépenses effectivement réalisées constatée en fin d'exercice 2026.

Enfin, les avances versées par l'Agence de l'Eau (prêts à taux zéro) s'élèvent à 0,32M€ au BP 2026.

#### 4. Évolution des principaux ratios

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
Recettes de gestion	109 735 010	116 823 060	118 796 354	1,7%
Dépenses de gestion	70 139 327	71 679 331	75 811 614	5,8%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>39 595 683</b>	<b>45 143 729</b>	<b>42 984 740</b>	<b>-4,8%</b>
Charges financières nettes	1 405 176	1 441 686	1 453 450	0,8%
<b>Epargne brute</b>	<b>38 190 507</b>	<b>43 702 043</b>	<b>41 531 290</b>	<b>-5,0%</b>
Amortissement de la dette	9 400 000	9 902 000	9 997 000	1,0%
<b>Epargne nette</b>	<b>28 790 507</b>	<b>33 800 043</b>	<b>31 534 290</b>	<b>-6,7%</b>
Solde mvts ordre fonctionnement	27 660 110	27 270 767	28 527 000	4,6%
Résultat comptable	10 530 397	16 431 276	13 004 290	-20,9%
Dépenses d'investissement hors dette	42 872 400	57 957 650	87 242 886	50,5%
Autofinancement de l'investissement	67%	58%	36%	-38,0%

- **L'épargne de gestion** atteint 43,0M€, en baisse de -4,8% (-2,2M€) ;
- **L'épargne brute** s'élève à 41,5M€, en baisse de -5% avec des frais financiers restant globalement stables (+0,8%) ;
- **L'épargne nette** s'élève à 31,5M€ en régression de -6,7% (-2,3M€) par rapport à 2025. Ce niveau d'épargne permet de couvrir 36% des investissements prévus en 2026.

## II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

1. D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté à 257 718 240 euros ;
2. De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;
3. De voter l'état des effectifs tel qu'il figure en annexe C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
4. D'autoriser M. le Président de la MEL à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L1612-28 du CGCT ;
5. De voter le budget sans reprise des résultats.

### **Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe Métropole insoumise écologiste et solidaire ayant voté contre.  
Les groupes Métropole écologiste citoyenne et solidaire, Rassemblement citoyen et Tous unis pour une autre métropole s'étant abstenus.